

Depuis de nombreuses années la commune de Boenville-en-Mantois participe à son fleurissement.

D'abord dans un cadre départemental où elle a obtenu de nombreuses récompenses. Puis en 2011, sur proposition du jury départemental, la commune a accédé au label des villes et villages fleuris.

Visitée par un jury régional elle a ainsi obtenu sa 1<sup>ère</sup> fleur.

Le jury régional en principe, visite les collectivités labellisées tous les 3 ans. Ainsi en 2014, la commune a obtenu sa 2<sup>ème</sup> fleur, 2<sup>ème</sup> fleur confirmée lors de la visite en 2017.

Pandémie oblige, projet d'aménagement autour de la mairie m'ont conduit à demander de différer la nouvelle visite en 2022.

Le jury a donc visité la commune le mardi 5 juillet dernier et a rédigé son rapport de visite. Rapport qui a été présenté et soutenu en commission de délibération le vendredi 14 octobre dernier.

À l'issue, le jury régional a décidé d'attribuer la 3<sup>ème</sup> fleur à la commune.

C'est donc avec satisfaction et fierté que Boenville-en-Mantois a reçu cette distinction le mardi 29 novembre.



Ce résultat repose sur une équipe investie dans l'embellissement du cadre de vie de la commune (élus, techniciens, secrétariat, particuliers riverains).



En effet, par l'agrément et l'aménagement végétal de vos trottoirs, vous avez participé à cette reconnaissance et je vous en remercie chaleureusement.

Cette 3<sup>ème</sup> fleur constitue un encouragement à persévérer.



Le Maire  
Daniel MAUREY